

Odile MAURIN Handi-social

De: Lebel-Goascoz Béatrice <lebel-goascoz.beatrice@orange.fr>
Envoyé: mercredi 20 janvier 2016 12:06
À: odilemaurin@handi-social.fr
Objet: re: Annonce de mon exclusion APF, contestée, retour provisoire à Handi-Social, poursuite des combats, ma défense et joyeuses fêtes à tous !
Pièces jointes: Lettre à A Rochon.docx

Bonjour Odile,

Je vous adresse le courrier que le CAPFD29 adresse à Monsieur Rochon concernant votre exclusion.

Le conseil APF du Finistère ne prend pas position sur le fond mais sur la gravité de la sanction. Il pense que d'autres solutions auraient pu et auraient dû être trouvées.

Il lui semble qu'il est sain que tous puissent se faire entendre, exprimer des avis divers. C'est cela la démocratie.

Bien à vous,

Béatrice Lebel

Représentante du CAPFD29

> Message du 25/12/15 13:36
> De : "Odile MAURIN Handi-social" <odilemaurin@handi-social.fr>
> A :
> Copie à : odile.maurin@apf31.fr
> Objet : Annonce de mon exclusion APF, contestée, retour provisoire à Handi-Social, poursuite des combats, ma défense et joyeuses fêtes à tous !
>
>

Le Conseil APF du département du Finistère

87, route de Gouesnou

29200 BREST

Monsieur Alain Rochon

Président,

Association des Paralysés de France

17, boulevard Blanqui

75013 PARIS

Brest le 20 janvier 2016

Monsieur le Président,

Le 14 décembre 2015, le Conseil d'administration de notre association a décidé l'exclusion de l'une de ses adhérentes, madame Odile Maurin, qui a notamment occupé les fonctions de représentante départementale APF 31.

Après en avoir échangé lors de notre dernier conseil, nous souhaitons vous faire part de nos sentiments sachant qu'il n'est pas question pour nous de prendre position sur le fond de cette affaire.

Nous regrettons que le conflit qui a opposé le Conseil d'administration à Madame Maurin se termine par une telle sanction. D'autres solutions auraient certainement pu être trouvées.

Nous pensons que, dans une grande association comme la nôtre, il est normal que quelques voix discordantes se fassent entendre. Il est même très sain que des avis divers se manifestent.

Nous mesurons surtout les retombées d'une telle décision. Madame Maurin est toujours conseillère du CESER Midi-Pyrénées et membre du CIAH31 (Collectif Inter-Associatif Handicaps du 31) ainsi que du Comité d'Entente Régional Midi-Pyrénées des associations représentatives des personnes handicapées. Désormais, elle continue l'ensemble de ses activités

militantes au nom d'une autre association. L'image et la notoriété de l'Association des Paralysés de France vont en souffrir terriblement sur le plan local.

Enfin, nous déplorons le départ d'une militante particulièrement active.

Avec nos salutations distinguées,

Pour le CAPFD 29

Béatrice Lebel, représentante.